



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Diversité  
des expressions  
culturelles

# 9 IGC

CE/15/9.IGC/Dec.  
Paris, 16 décembre 2015  
Original: français / anglais

## COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Neuvième session ordinaire  
Paris, Siège de l'UNESCO  
14 - 16 décembre 2015

DÉCISIONS

**Point 1 de l'ordre du jour** : Adoption de l'ordre du jour

**Décision 9.IGC 1**

*Le Comité,*

1. *Ayant examiné le Document CE/15/9.IGC/1REV ;*
2. *Adopte l'ordre du jour de la session figurant dans le document susmentionné.*

**Point 2 de l'ordre du jour** : Approbation de la liste des observateurs

**Décision 9.IGC 2**

*Le Comité,*

1. *Ayant examiné la liste des observateurs ;*
2. *Approuve la liste des observateurs.*

**Point 3 de l'ordre du jour** : Adoption du compte-rendu détaillé de la huitième session ordinaire du Comité

**Décision 9.IGC 3**

*Le Comité,*

1. *Ayant examiné le document CE/15/9.IGC/3 et son Annexe ;*
2. *Adopte le compte rendu détaillé de la huitième session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles figurant dans le document susmentionné, tel qu'amendé.*

**Point 4 de l'ordre du jour** : Rapport du Secrétariat sur ses activités (2014 – 2015)**Décision 9.IGC 4**

Le Comité,

1. Ayant examiné le document CE/15/9.IGC/4 et ses Annexes ;
2. Prend note et souligne la qualité du rapport du Secrétariat sur ses activités pour la période 2014-2015 et le félicite pour son travail et l'excellence des documents fournis ;
3. Invite chaque Partie à déterminer les mécanismes les plus appropriés pour soutenir les activités menées par le Secrétariat au Siège et dans les bureaux hors Siège, identifiées dans le 37 C/5 et les résolutions de la cinquième session ordinaire de la Conférence des Parties, pour la mise en œuvre de la Convention au niveau national ;
4. Encourage les Parties à fournir des ressources extrabudgétaires pour le programme de développement des capacités du Secrétariat et la mise en œuvre du système de gestion des connaissances et à renforcer le Secrétariat par la nomination d'un expert associé ou le détachement de personnel pour la mise en œuvre de la Convention ;
5. Demande au Secrétariat de présenter, lors de sa dixième session ordinaire, un rapport sur ses activités de 2016.

**Point 5 de l'ordre du jour** : Activités futures du Comité : projet de programme de travail, calendrier, ressources**Décision 9.IGC 5**

Le Comité,

1. Ayant examiné le document CE/15/9.IGC/5 et son Annexe ;
2. Rappelant la Résolution 5.CP 14 de la Conférence des Parties ;
3. Prend note du projet de programme de travail pour les activités 2015-2017 du Comité présenté en Annexe du présent document et annexé à cette décision ;
4. Note la dépendance croissante de l'Organisation vis-à-vis des contributions extrabudgétaires et invite les Parties à fournir des ressources financières au Secrétariat conformément aux priorités définies par la Conférence des Parties lors de sa cinquième session ordinaire, notamment en matière de renforcement des capacités, de production et gestion de connaissances et des activités associées, afin de mettre ainsi en œuvre la Recommandation 1(b) de l'audit de l'IOS et les articles 9 et 19 de la Convention ;
5. Reconnaît la nécessité de renforcer durablement les ressources humaines du Secrétariat afin de lui permettre de répondre de manière efficace aux priorités identifiées par les Parties et demande aux Parties de fournir au Secrétariat des experts associés dans les domaines couverts par la Convention.

## ANNEXE A LA DECISION 9.IGC 5

Programme de travail pour les activités du Comité et les besoins en ressources  
juin 2015-juin 2017

## Sources de financement :

PO = Fonds du programme ordinaire ; **EXB-G** = Fonds extrabudgétaires garantis ; **EXB-R** = Fonds extrabudgétaires requis

PRIORITÉS DÉFINIES PAR 5.CP 14	DOMAINES D'ACTION CLÉS (SOURCE DE FINANCEMENT)	COÛTS ESTIMÉS POUR LES FONDS EXTRABUDGÉTAIRES REQUIS	FONDS EXB TOTAUX + AUTRES FORMES DE SOUTIEN REQUIS
<b>Mettre en œuvre la stratégie globale de renforcement des capacités</b>	<p>Activités de développement des capacités en vue de soutenir des systèmes de gouvernance de la culture durables <b>(EXB-R)</b></p> <p>Activités de développement des capacités dans 11 pays pour l'élaboration de politiques basées sur les preuves et les rapports périodiques <b>(EXB-G)</b></p> <p>Finalisation, test et développement de nouveaux modules de formation sur les articles 16 et 21 <b>(EXB-G)</b></p> <p>Gestion de la banque d'expertise et de la réunion biennale des experts <b>(PO)</b> et poursuite de son extension <b>(EXB-R)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 ateliers de formation pour sensibiliser sur la Convention (500 000 dollars des Etats-Unis)</li> <li>- Évaluation et missions d'évaluation des capacités dans 13 pays (1 million de dollars des Etats-Unis)</li> <li>- Assistance technique sur demande pour le développement de politiques dans 20 pays (3 millions dollars des Etats-Unis)</li> <li>- Elargissement de la banque d'expertise en Asie-Pacifique et dans les régions arabes (600 000 dollars des Etats-Unis)</li> </ul>	5 100 000 dollars des Etats-Unis
<b>Mettre en œuvre le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)</b>	<p>Gestion et administration des sixième et septième cycles d'appels à demandes de financement du FIDC <b>(PO)</b></p> <p>Suivi et évaluation des projets financés par le FIDC <b>(EXB-R)</b></p> <p>Mise en œuvre et suivi de la stratégie de levée de fonds et de communication <b>(EXB-R)</b></p> <p>Mise en œuvre des recommandations d'IOS <b>(EXB-R)</b></p> <p>Deuxième audit de l'IOS et évaluation du FIDC prévus en 2017 <b>(EXB-R)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi et évaluation des projets financés (300 000 dollars des Etats-Unis)</li> <li>- Activités de levée de fonds et de communication en 2016 (50 489 dollars des Etats-Unis) et en 2017 (53 417 dollars des Etats-Unis)</li> <li>- Finalisation de la pleine intégration du cadre GAR dans les activités du FIDC, y compris dans le développement d'une base de données visant à collecter les statistiques de suivi sur les projets du FIDC, ainsi que dans la collecte de données et l'analyse (50 000 dollars des Etats-Unis)</li> <li>- Audit et évaluation du FIDC prévus en janvier 2017 (50 000 dollars des Etats-Unis)</li> </ul>	503 906 dollars des Etats-Unis

PRIORITÉS DÉFINIES PAR 5.CP 14	DOMAINES D'ACTION CLÉS (SOURCE DE FINANCEMENT)	COÛTS ESTIMÉS POUR LES FOND EXTRABUDGÉTAIRES REQUIS	FONDS EXB TOTAUX + AUTRES FORMES DE SOUTIEN REQUIS
<b>Suivre et évaluer l'impact de la Convention</b>	<p>Examen des rapports périodiques des Parties lors des 9IGC et 10IGC <b>(PO)</b></p> <p>Préparation, publication et discussions de deux rapports mondiaux sur le suivi de la mise en œuvre de la Convention (décembre 2015 et juin 2017) grâce à une analyse s'appuyant sur les informations fournies par les rapports périodiques <b>(EXB-G)</b></p> <p>Développement d'un système global de gestion des connaissances comprenant la collecte de données et de bonnes pratiques afin de suivre l'impact de la Convention, et notamment des articles 16 et 21 <b>(PO, EXB-R)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traduction et publication des rapports mondiaux en espagnol et en arabe (150 000 dollars des Etats-Unis)</li> <li>- Événements de lancement et débats publics concernant les rapports au niveau national (150 000 dollars des Etats-Unis)</li> </ul>	<p>300 000 dollars des Etats-Unis + Experts associés (développeurs SGC, professionnels de la communication, chercheurs juniors)</p>
<b>Continuer à rechercher des synergies avec la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste</b>	<p>Suivi des débats de la 197<sup>e</sup> session du Conseil exécutif de l'UNESCO et de la 38<sup>e</sup> session de la Conférence générale sur la mise en œuvre de la Recommandation de 1980 <b>(PO, EXB-R)</b></p> <p>Collecte de données et de bonnes pratiques pour évaluer l'impact de la Recommandation par les activités de suivi de la Convention dans les domaines des technologies numériques, la liberté d'expression, la mobilité transnationale et les politiques de soutien au statut social et économique des artistes <b>(PO, EXB-R)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traduction et publication du rapport mondial sur le suivi de la Recommandation en espagnol et en arabe (50 000 de dollars des Etats-Unis)</li> <li>- Collecte de données et de bonnes pratiques (100 000 dollars des Etats-Unis)</li> </ul>	<p>150 000 dollars des Etats-Unis</p>
<b>Évaluer la participation de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention ainsi que dans les activités des organes directeurs</b>	<p>Examen d'un premier rapport sur la participation de la société civile à la 9IGC <b>(PO)</b></p> <p>Choix d'un plan d'action visant à mieux impliquer la société civile dans la mise en œuvre de la Convention et dans la collaboration avec les organes directeurs <b>(EXB-R)</b></p> <p>Organisation de trois sessions d'échange dans le cadre des réunions des organes directeurs <b>(PO, EXB-R)</b></p> <p>Inscrire à l'ordre du jour de chacune des réunions des organes directeurs un point sur le rôle de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention (RP, EXB-R).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement des déplacements des organisations de la société civile pour la participation aux réunions des organes directeurs et aux trois sessions d'échange (100 000 dollars des Etats-Unis)</li> <li>- 10 ateliers de formation destinés aux organisations de la société civile au niveau national (500 000 dollars des Etats-Unis)</li> </ul>	<p>600 000 dollars des Etats-Unis</p>

PRIORITÉS DÉFINIES PAR 5.CP 14	DOMAINES D'ACTION CLÉS (SOURCE DE FINANCEMENT)	COÛTS ESTIMÉS POUR LES FONDS EXTRABUDGÉTAIRES REQUIS	FONDS EXB TOTAUX + AUTRES FORMES DE SOUTIEN REQUIS
<b>Préparer un projet de directives opérationnelles sur le numérique</b>	Discussion préliminaire par la 9IGC du cadre des directives opérationnelles <b>(PO)</b>  Examen du projet préliminaire de directives opérationnelles et adoption par la 10 IGC <b>(PO)</b>	Aucune ressource supplémentaire requise	Aucune ressource supplémentaire requise
<b>Développer et mettre en œuvre un cadre de résultats pour la Convention en utilisant les indicateurs SMART</b>	Développement du cadre de résultats initial présenté dans le premier rapport mondial afin de suivre la mise en œuvre de la Convention <b>(EXB-G)</b>  Approfondissement du cadre de résultats et des indicateurs SMART <b>(EXB-G)</b>  Mise en œuvre des indicateurs et collecte des données requises pour le suivi <b>(PO, EXB-G)</b>	Aucune ressource supplémentaire requise	Aucune ressource supplémentaire requise
<b>Suivre les recommandations de l'IOS</b>	Suivre la mise en œuvre des recommandations de l'IOS et entreprendre des actions de suivi <b>(PO)</b>	Aucune ressource supplémentaire requise	Aucune ressource supplémentaire requise
<b>TOTAL DES FONDS EXTRABUDGÉTAIRES REQUIS</b>	<b>6 653 906 de dollars des Etats-Unis (hors dépenses de personnel)</b>		

**Point 6 de l'ordre du jour** : Le rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)

### Décision 9.IGC 6

Le Comité,

1. Ayant examiné le document CE/15/9.IGC/6 et ses Annexes ;
2. Prenant note du montant total de 1 124 085 dollars des Etats-Unis disponible au sein du FIDC au 30 juin 2015 pour le sixième cycle de financement du FIDC, tel qu'indiqué à l'Annexe VI du document CE/15/9.IGC/6 ;
3. Prenant également note des commentaires et des recommandations du Groupe d'experts ;
4. Décide que les projets présentés à l'Annexe II et annexés à la présente décision recevront un soutien financier du FIDC ;
5. Décide de lancer un nouvel appel à demandes de financement en 2016;
6. Décide de nommer un groupe de six experts pour formuler des recommandations pour l'examen par le Comité des demandes de financement et leur approbation :

Groupe I : Mme Catherine CULLEN pour une période de quatre ans

Groupe II : M. Peter INKEI pour une période de quatre ans

Groupe III : M. Carlos VILLASEÑOR pour une période de quatre ans

Groupe IV : Mme Helene GEORGE pour une période de deux ans

Groupe V(a) : Mme Yarri KAMARA pour une période de deux ans

Groupe V(b) : Mme Ouafa BELGACEM pour une période de deux ans,

Décide également de nommer six experts suppléants :

Groupe I : Mme Valeria MARCOLIN pour une période de quatre ans

Groupe II : Mme Lidia VARBANOVA pour une période de quatre ans

Groupe III : M. Lazaro Israel RODRIGUEZ OLIVA pour une période de quatre ans

Groupe IV : Mme Anupama SEKHAR pour une période de deux ans

Groupe V(a) : Mme Jenny MBAYE pour une période de deux ans

Groupe V(b) : Mme Basma EL HUSSEINY pour une période de deux ans

Le Groupe d'experts choisira un coordinateur parmi ses membres ;

7. Reconnaît les progrès de la mise en œuvre globale des recommandations d'IOS, prend note des implications financières de la mise en œuvre des recommandations d'IOS en 2016 dans le cadre GAR, encourage les Parties à fournir les ressources extrabudgétaires pour mettre pleinement en œuvre ces recommandations et demande au Secrétariat de rendre compte du statut mis à jour de la mise en œuvre des recommandations d'IOS lors de sa dixième session ordinaire ;
8. Demande au Secrétariat de mettre en œuvre les activités de levée de fonds et de communication pour 2016 définies dans le document CE/15/9.IGC/6, qui correspondent à la deuxième phase de la stratégie de levée de fonds du FIDC et de préparer et soumettre à la sixième session ordinaire de la Conférence des Parties, et lors de sa dixième session ordinaire, un rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de levée de fonds du FIDC et décide d'allouer 50 489 dollars des Etats-Unis pour que le Secrétariat mène les activités de levée de fonds prévues pour 2016 à partir des fonds non alloués au Compte spécial du FIDC ;

9. Autorise le Secrétariat à facturer le recouvrement des coûts pour 2015 pour le FIDC, d'un montant de 76 668 dollars des Etats-Unis, à partir des fonds non alloués du Compte spécial du FIDC ;
10. Prend note des bilans financiers du FIDC pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 et du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2015, tel que présenté dans l'Annexe V, et en ayant examiné le projet de budget prévisionnel pour 2016 défini dans l'Annexe VI, adopte le budget pour 2016 ;
11. Décide d'allouer 70 pour cent des fonds disponibles au 30 juin 2016 au projet de budget prévisionnel pour 2017 ;
12. Demande au Secrétariat de lui soumettre, lors de sa dixième session ordinaire, un rapport détaillé sur l'utilisation des ressources financières du FIDC et de fournir des informations sur le recouvrement des coûts réaffectés au Secrétariat de la Convention ;
13. Remercie tous les contributeurs qui ont soutenu le FIDC depuis sa dernière session ordinaire, et encourage les Parties à fournir des contributions volontaires régulières au FIDC équivalentes à au moins 1 pour cent de leur contribution totale à l'UNESCO tel que demandé annuellement dans la lettre officielle d'appel ;
14. Demande à la Directrice générale d'envoyer la lettre officielle d'appel pour 2015 avant la fin de l'année et de lancer en 2016 un nouvel appel à contributions auprès de toutes les parties prenantes à la Convention individuellement, en mentionnant le montant correspondant à 1 pour cent de la contribution de chaque État membre au Budget ordinaire de l'UNESCO.

## ANNEXE A LA DECISION 9.IGC 6

Score /Points	Beneficiary countries / Pays bénéficiaires	Beneficiaries / Bénéficiaires	Project / Projet N°	Applicant / Demandeur	Title of project / Titre du projet	Funding request / Demande de financement (US\$)	Recommended amount / Montant recommandé (US\$)	Applicant's co-financing / Co-financement des demandeurs	Decision by the Committee / Décision par le Comité (US\$)
34.5	Zimbabwe	ONG	467	Amagugu International Heritage Centre	Strengthening local cultural policy in Zimbabwe	99,465	99,465		<b>99,465</b>
34	Croatie	Partie	458	Kultura Nova Foundation	Approaches to participatory governance of cultural institutions	98,378	84,518	77,868	<b>84,518</b>
33.5	État plurinational de Bolivie	ONG	308	Fundación Imagen	Strengthening civil society participation in policy advocacy for Bolivia's culture sector	99,340	99,340	240,210	<b>99,340</b>
33	El Salvador	ONG	155	Asociación Movimiento de Jóvenes Encuentristas (MOJE)	Sustainable development of cultural industries with women and youth in Ilobasco	95,538	93,538	32,350	<b>93,538</b>
32	Haïti	ONG	550	Association haïtienne des professionnels de la musique - Ayiti Mizik	Cartographie de l'industrie haïtienne de la musique	92,080	85,080	118,860	<b>85,080</b>
31.5	Jamaïque	Partie	405	Ministry of Youth and Culture	Towards the revision of the National Cultural Policy in Jamaica	60,201	60,201		<b>60,201</b>
<b>Total recommended amount / Montant total recommandé:</b>									<b>522,142</b>

**Point 7 de l'ordre du jour** : Préparation des directives opérationnelles relatives au numérique**Décision 9.IGC 7**

Le Comité,

1. Ayant examiné le document CE/15/9.IGC/7 et ses Annexes ainsi que les documents CE/15/9.IGC/INF.6b et CE/15/9.IGC/INF.7 ;
2. Rappelant les Résolutions 5.CP 12, paragraphe 3 ; et 4.CP 13, paragraphe 6 de la Conférence des Parties, ainsi que ses Décisions 6.IGC 17, paragraphe 5 ; 7.IGC 5, paragraphe 7 ; 7.IGC 13 paragraphes 3 et 7 ; et 8.IGC 12, paragraphe 7 ;
3. Prie le Secrétariat d'élaborer en coordination avec les Parties un avant-projet de directives opérationnelles relatives au numérique, et en tenant compte des débats ayant eu lieu à cette session pour examen à sa prochaine session ;
4. Demande au Secrétariat de poursuivre son travail sur les enjeux du numérique et leurs implications pour la mise en œuvre de la Convention en présentant à sa dixième session ordinaire l'étude sur la Convention et le numérique dans les pays de langue espagnole et les résultats pertinents pour le numérique tirés des consultations sur les articles 16 et 21 prévues en 2016 ;
5. Demande également au Secrétariat de poursuivre ses efforts pour lever des fonds extrabudgétaires afin d'élaborer des études sur la Convention et le numérique dans d'autres régions, en particulier en Afrique et dans les Etats arabes.

**Point 8 de l'ordre du jour** : Traitement préférentiel, Concertation et coordination internationales (articles 16 et 21 de la Convention) : état des consultations, partage des connaissances et bonnes pratiques

**Décision 9.IGC 8**

Le Comité,

1. Ayant examiné le document CE/15/9.IGC/8 et le document d'information CE/15/9.IGC/INF.6b ;
2. Rappelant les Résolutions 3.CP 11, 4.CP 11 et 5.CP 11 de la Conférence des Parties et ses Décisions 5.IGC 8, 6.IGC 11, 7.IGC 12 et 8.IGC 11 ;
3. Prend note des informations relatives à l'état des consultations sur l'application et l'impact des articles 16 et 21 de la Convention et du travail réalisé sur la plateforme et la base de données concernant le partage des connaissances et des bonnes pratiques ;
4. Demande au Secrétariat de consulter en 2016 les Parties, les organisations internationales et la société civile pour collecter et analyser l'information sur la mise en œuvre et l'impact des articles 16 et 21, en y associant le numérique, ainsi que de mettre à jour le rapport et de le lui transmettre à sa prochaine session ordinaire ;
5. Demande également au Secrétariat de développer un module de formation concernant la mise en œuvre des articles 16 et 21 dans le cadre de la stratégie globale de renforcement des capacités ;
6. Prie les Parties de consulter la plateforme en ligne et d'appuyer le travail du Secrétariat à travers la mise à disposition de ressources extrabudgétaires.

**Point 9 de l'ordre du jour** : Evaluation de la participation de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention

**Décision 9.IGC 9**

*Le Comité,*

1. *Ayant examiné le document CE/15/9.IGC/9 et son Annexe ;*
2. *Rappelant ses Décisions 1.IGC 5C, 1.EXT.IGC 5, 5.IGC 4, 8.IGC 7a et les Résolutions 2.CP 7 et 4.CP 13 de la Conférence des Parties ;*
3. *Reconnaissant le rôle fondamental de la société civile dans l'amélioration de la visibilité de la Convention, dans le travail des organes directeurs et dans le soutien aux Parties pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques culturelles (conformément aux dispositions de l'article 11 et de ses directives opérationnelles) ;*
4. *Prend note de l'évaluation de la Convention et de la société civile, ainsi que des recommandations figurant dans l'Annexe du document CE/15/9.IGC/9 ;*
5. *Invite les Parties, le Secrétariat et la société civile à continuer d'échanger et élaborer des mécanismes pour créer un environnement favorable à la participation de la société civile de toutes les régions dans la mise en œuvre de la Convention ;*
6. *Encourage les Parties à soutenir, financièrement et/ou d'une autre manière, la contribution accrue de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention, y compris la participation de ses représentants aux réunions des organes directeurs, et, le cas échéant, aux réunions régionales ;*
7. *Encourage également les Parties à travailler en consultation et en collaborant avec la société civile pour l'élaboration de politiques culturelles et la préparation des rapports périodiques quadriennaux ;*
8. *Demande au Secrétariat de travailler avec des représentants de la société civile afin de créer et de mettre en œuvre des indicateurs dans le but de mieux mesurer l'implication et le degré d'engagement de la société civile ;*
9. *Demande également au Secrétariat d'organiser une session de travail entre les représentants de la société civile et le Bureau en amont des réunions des organes directeurs afin de traiter entre autres des questions considérées comme importantes pour la société civile ;*
10. *Invite le Secrétariat à encourager la participation des représentants de la société civile aux réunions des organes directeurs, comme observateurs, y compris les organisations professionnelles et/ou praticiens qui œuvrent dans les secteurs culturels et créatifs directement en lien avec les points à l'ordre du jour de la réunion ;*
11. *Demande au Secrétariat d'inscrire à l'ordre du jour de chacune de ses réunions un point sur le rôle de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention ; et invite la société civile, dans le cadre de ce point, à présenter un rapport d'activités (écrit et/ou oral).*

**Point 10 de l'ordre du jour** : Rapports périodiques quadriennaux : nouveaux rapports et résumé analytique

### Décision 9.IGC 10

Le Comité,

1. Ayant examiné le document CE/15/9.IGC/10 et ses Annexes ;
2. Rappelant les Résolutions 4.CP 10, 5.CP 9a et 5.CP 9b de la Conférence des Parties et ses Décisions 8.IGC 7a et 8.IGC 7b ;
3. Prend note des informations recueillies comme résultat de la quatrième année de référence pour les rapports périodiques quadriennaux sur la mise en œuvre de la Convention telles qu'elles figurent dans l'Annexe I du document CE/15/9.IGC/10 ;
4. Demande au Secrétariat de transmettre à la Conférence des Parties, lors de sa sixième session ordinaire, les rapports périodiques quadriennaux accompagnés des observations du Comité ;
5. Invite les Parties dont les premiers rapports sont attendus en 2016 à les soumettre dans les temps au Secrétariat et encourage les Parties qui n'ont pas encore soumis leur rapport à le faire dès qu'elles le pourront, si possible dans les deux langues de travail du Comité ainsi que dans d'autres langues ;
6. Invite les Parties dont les deuxièmes rapports sont attendus en 2016 à les soumettre dans les temps au Secrétariat, si possible dans les deux langues de travail du Comité ainsi que dans d'autres langues ;
7. Encourage les Parties à entreprendre des consultations multipartites lors de l'élaboration de leur rapport, en y associant divers ministères, les autorités régionales et locales et, en particulier, les organisations de la société civile ;
8. Encourage également les Parties à affecter des ressources extrabudgétaires pour étendre le programme de formation du Secrétariat sur la préparation des rapports, pour mettre en œuvre un système mondial de gestion des connaissances, ainsi que pour soutenir le deuxième rapport mondial (2017) de suivi de la Convention ;
9. Demande au Secrétariat de rendre publics, après la présente session, les rapports périodiques quadriennaux sur le site Web de la Convention, pour information.

**Point 11 de l'ordre du jour** : Date de la prochaine session du Comité

### Décision 9.IGC 11

Le Comité,

Décide de convoquer sa dixième session ordinaire au Siège de l'UNESCO à Paris du 12 au 15 décembre 2016.

**Point 12 de l'ordre du jour** : Election des membres du Bureau de la dixième session ordinaire du Comité

**Décision 9.IGC 12**

*Le Comité,*

1. *Décide de suspendre l'application de l'article 12.1 de son Règlement intérieur pour procéder à l'élection de son Président ;*
2. *Élit M. Stephen Arnott (Australie), Président du Comité ;*
3. *Élit Mme Jana Knazkova (Slovaquie), Rapporteur du Comité ;*
4. *Élit le Brésil ; la France ; le Maroc et le Nigeria, Vice-présidents du Comité.*